



15ème législature

Question N° : 9986	De Mme Jacqueline Maquet (La République en Marche - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Sports		Ministère attributaire > Sports
Rubrique >sports	Tête d'analyse >Terrains synthétiques	Analyse > Terrains synthétiques.
Question publiée au JO le : 26/06/2018 Réponse publiée au JO le : 20/11/2018 page : 10513 Date de changement d'attribution : 05/09/2018		

Texte de la question

Mme Jacqueline Maquet interroge Mme la ministre des sports sur les problèmes de santé publique que pourraient poser les terrains synthétiques. La presse se fait de plus en plus écho de l'éventuelle nocivité des billes que l'on retrouve sur les terrains synthétiques. Aucune étude n'est *a priori* accessible. Elle souhaiterait savoir si le ministère dispose de données sur ce sujet.

Texte de la réponse

Les travaux demandés à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) le 21 février 2018 ont été rendus publics le 18 septembre 2018. Cette étude de l'ANSES relative aux éventuels risques liés à l'emploi de matériaux issus de la valorisation de pneumatiques usagés sur les terrains de sport synthétiques, indique que la majorité des études publiées au niveau international conclut à un risque négligeable pour la santé des sportifs et des enfants. Les analyses épidémiologiques existantes ne mettent pas en évidence d'augmentation du risque cancérigène. La note souligne cependant des incertitudes liées à des limites méthodologiques et un manque de données et propose des axes de recherche prioritaires qui permettraient de consolider les résultats et de compléter ainsi les évaluations de risque déjà disponibles au niveau international. La ministre des sports entend ces incertitudes et limites. Elle souhaite que des travaux complémentaires soient menés pour investiguer davantage les risques sur la santé humaine et l'environnement. Ces travaux pourraient d'ailleurs opportunément être étendus aux aires de jeux pour enfants et aux terrains synthétiques situés à l'intérieur des bâtiments, comme le suggère l'étude de l'ANSES. Par ailleurs, la ministre soutient la proposition de l'ANSES de restreindre, à l'échelon européen, la teneur des granulats de caoutchouc utilisés dans les terrains de sport en HAP (hydrocarbure aromatiques polycliniques).